

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 30 mars à 20 heures 00, le Conseil municipal de la Commune de Saint Marcel Paulel, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Mme Véronique RABANEL, Maire.

Présents : Gérard BERSIA - Henri BERTHIER - Didier BOTTAREL - Elisabetta BRAMBILLA – Claudette CROUZET - Frédéric DEHAY – Arnaud EVRARD - Yvette LEROY – Véronique RABANEL – Paul ROUMEGOUX - Yannick WILLEMIN

Aux termes de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

### DESIGNATION DU (DE LA) SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Henri Berthier pour assurer le secrétariat de la séance.

### APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DES 30/03 – 11/04 – 9/05

Chaque Conseiller municipal a reçu le texte du procès-verbal de la séance des 30 mars, 11 avril et 9 mai 2022. Ils sont approuvés à l'unanimité.

### RECRUTEMENT D'UN AGENT PUBLIC SUR UN EMPLOI PERMANENT

Délibération n°20220401

Le terme du contrat à durée déterminé de la Secrétaire de Mairie est le 31 octobre 2022. Le poste de secrétaire de mairie doit être pourvu, pour une continuité d'activité, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2022.

Le Centre de Gestion, auprès duquel la Mairie doit ouvrir le poste de secrétaire de mairie, doit diffuser l'offre d'emploi 8 semaines avant, soit début septembre.

Le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité pour la création d'un emploi de secrétaire de mairie à temps complet pour la fonction de secrétaire de mairie à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2022. Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie A, au grade d'attaché territorial.

### DECISION MODIFICATIVE

Quand la Mairie a reçu le devis de Gazon Avenir, la pose des jeux de Beaulieu n'était pas comprise, elle était facturée à part. La personne qui devait exécuter les travaux était, à l'époque, auto-entrepreneur, le temps qu'elle crée son entreprise.

Aujourd'hui l'entreprise est créée, le devis de la pose n'est plus en HT mais en TTC.

Le Conseil Municipal devait régulariser la situation en signant la Demande Modificative (DM). Rien ne changera au niveau de la comptabilité communale puisque désormais la municipalité pourra récupérer la TVA. La DM est signée à l'unanimité des membres présents.

## **AMENAGEMENT DE L'AIRE DE JEUX DE BEAULIEU**

Délibération n°20220403

Le Conseil Municipal avait déjà délibéré en date du 30 septembre 2021 en demandant 40 % de subvention auprès du Conseil Départemental et 40 % auprès du PETR, 20 % étant la somme restant à charge de la commune.

Le Conseil Départemental avait accepté ladite délibération mais le PETR, très pointilleux, demande que le Conseil Municipal délibère à nouveau en rajoutant les mentions ainsi :

- A obtenu une subvention du Conseil Départemental à hauteur de 40 % du montant, soit 13 405,28 €.
- Sollicite une subvention dans le cadre du programme LEADER à hauteur de 40 % du montant, soit 13 405,28 €
- Approuve la participation minimale de la commune à hauteur de 20 % du montant, soit 6 702,64 €
- Décide d'inscrire la somme à l'article 2188 opération du budget 2022, section d'investissement

Le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité selon la nouvelle formule demandée par le PETR.

## **EXPERIMENTATION EXTINCTION DE L'ECLAIRAGE DE NUIT**

Délibération n°20220404

La Municipalité, dans son plan de sobriété, soucieuse de réaliser des économies d'énergie mais aussi de lutter contre la pollution lumineuse et son impact, souhaite expérimenter une extinction partielle de son éclairage public.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, est favorable à l'expérimentation mais la discussion s'engage sur les horaires.

L'expérimentation est prévue pour le 1<sup>er</sup> novembre avec extinction de l'éclairage public de 11 heures jusqu'à 6 heures.

En fonction des remontées qui seront faites, des ajustements pourront être validés.

### **Information au Conseil Municipal**

- Fin du CDD de Mathieu Auriol au 30 septembre 2022. Un courrier en recommandé avec accusé de réception lui a été envoyé en ce sens.
- Le SMP Infos est à la relecture auprès de la Commission Communication. Il sera remis, en avant-première, au Conseil Municipal avant diffusion aux administrés.
- Le recueil sur le Cœur de Village sera remis aux Conseillers Municipaux pour une réunion d'échanges le 27 septembre 2022. La journée d'atelier flash est prévue le 10 octobre 2022, avec les Services d'Etat.

L'ordre du jour étant épuisé, plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 heures.